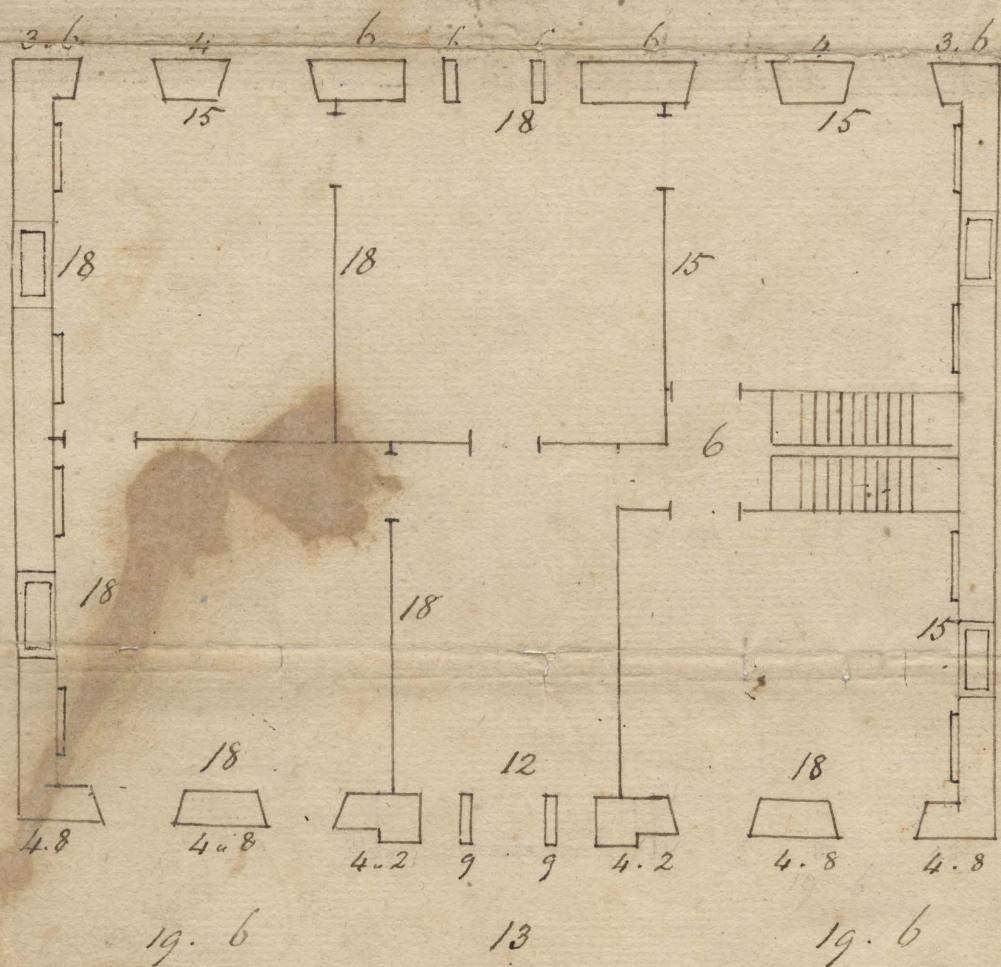


Front Lower Story.



Front Middle Story

au desir du marche' passe' entre Mess^{rs} Hodewick
Ecuyers, par Devano Jos. Turgeon & Son confere
L^e J^eanne Strosgn^e. Ce Vendredi Sept^r. Pour la summe de
tut.

Rod Mackenzⁱ

Simon Fraser

B Turgeon

et son



525--

Agreement between Mess^{rs} Hodewick &
B. Turgeon Esq^r & Son
of Montreal, & Mr. John H.
Fraser Esq^r of Montreal
dated the 3rd Oct^r 1844

Inventory & Sale H
John Fraser M^r
Montreal 3 Oct^r 1844

Signé & paraphé le vingt et un de ce
Marsch, entre les parties ci-nommées au marché
de l'autre part par devant le Notaire souigné &
Son couv're, le vingt et un de Mai de
l'An Mil Sept cent Six

Rod. Mackenzie

Simon Fraser

B. M'Gregor

800

M. C. L. M'Gregor

1

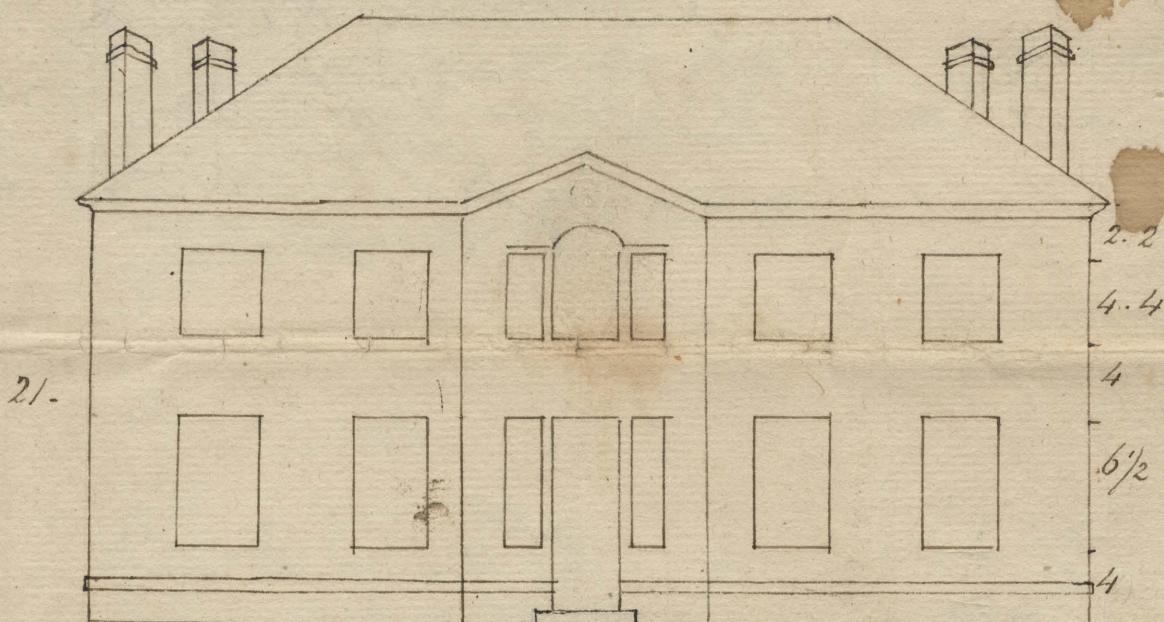
Dr. Trahan will cause to be built a stone House of the dimensions
and distributions according to the plan annexed. The Mason work up to the
balk about 8 $\frac{1}{2}$ feet high from the ground upon the back front in
Cailloux with a rough plaster upon it. The Remainder of the
Walls in Lewn or Cut Stone as he has agreed with Parent the
Mason for. The whole to be solidly built. The inside of the
House, such as, plastering, Joinery, Carpenters work &c to be
done as well and in the manner of the Signorial houses.
The upper Story to be finished in like manner, save only
he is not to separate the same into rooms or compartments.
the Ceiling at said Story to be done with boards in the
fashion of the Shop of Messrs. McKenzie Oldham & Co.
Dr. Trahan will finish the whole House deliverable Le cle or
la main as above described with the exception that
he is to do no painting work about the Sash - which are
to be painted by him - the whole work to be subject
to the visit of expert workmen in the different Branches.
For a House thus built I will pay Five hundred pounds
Halifax. Two hundred pounds on Delivery - the remainder
in three equal payments yearly with Interest.

Terrebonne April 23rd 1808.

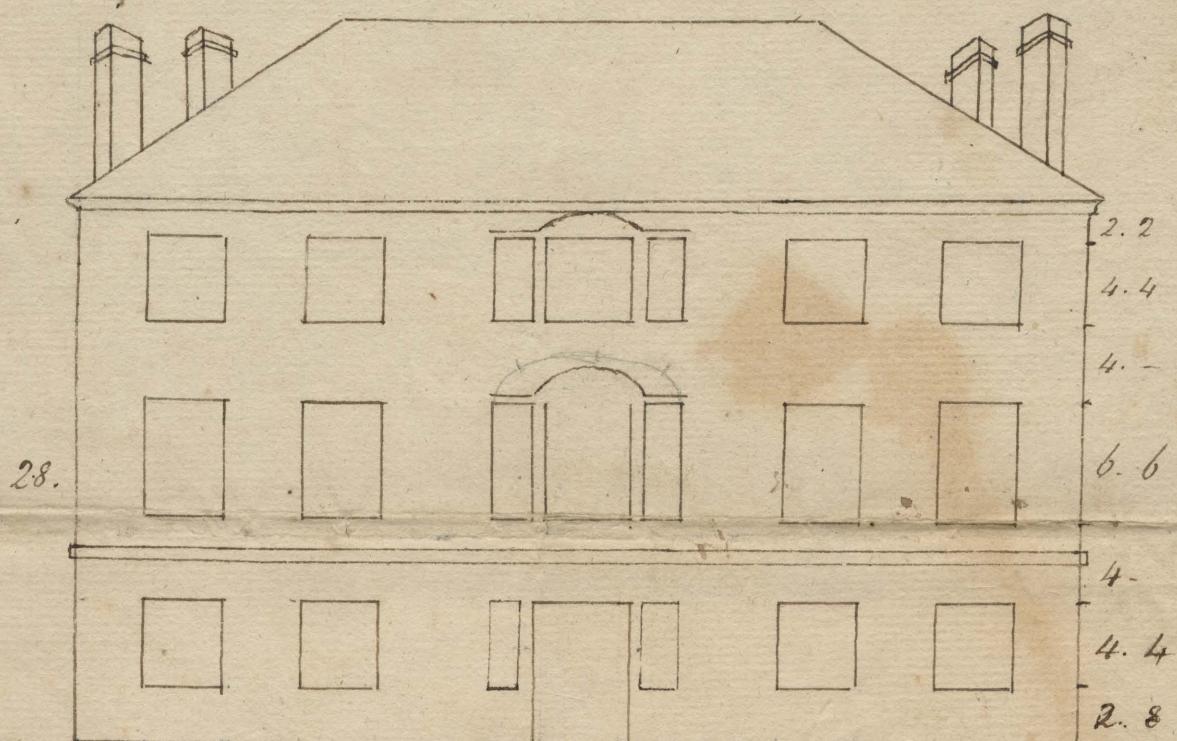
Rod. Mackenzie

* Pay four hundred & twenty five
pounds - R.M.K.

I accept the above terms
Simon Trahan



Front Street.



Back. -

5 10 20 30 40 Feet —

Scale.

Signé & paraphé ne varieut,
McKenzie & Simon Fraser
Notaires dans le comté d'Effo
Mai de l'an Mil huit cent.

2. 10. 1809

Pardevant Les Notaires de la ville et district de montréal,
en la province du Bas-Canada, résidants dans le comté d'Effingham
Souscrites.

Sont présents, Roderick Mackenzie Ecuyer résidant
au Bourg de Terre-Bonne, partie nommée en certain marché
passé entre lui et Simon Fraser Ecuyer reçu du septième Mai
Mil huit cent huit pardevant M^e Joseph Turgeon not^r, d'une
part.

Et le dit Simon Fraser résidant au dit Bourg de
Terre-Bonne autre partie y dénommée, d'autre part.

Lesquels disent et déclarent que le Sheriff du district de
Montreal se seroit refusé de passer titre en faveur du dit
M^r Mackenzie de l'emplacement mentionné au dit marché
tel que prévu par celui, déclarant le dit M^r Fraser mettre
le dit M^r Mackenzie en possession du dit emplacement et
bâtiments sur lequel ils sont construits et lui en assurer la
propriété incommutable, sont en conséquence convenus &
demeurés d'accord que le dit M^r Mackenzie entrera de ce jour
à l'avenir dans la possession du dit emplacement et bâtiments,
pour par lui en jouir, user, faire et disposer ses biens et
ayans causes comme bon leur semblera, lui appartenant en
pleine et entière propriété au moyen des présentes, entendent
en conséquence que ces dites présentes opèrent en faveur du d^r
M^r Mackenzie toutes translations de propriété tel qu'aurait
pu opérer le titre du dit Sheriff que le dit M^r Fraser n'a
pu obtenir qu'en faveur son nom, qu'il lui a à l'instant
renié et qui endonne quittance; bains portant en conse-
quence le dit M^r Fraser au dit M^r Mackenzie tous et tels
droits de propriété qu'il avoit et pourroit prétendre sur le sus-
dit emplacement et bâtiments, s'en dessaisissant comme il a
entendu le faire par le dit marché, à la charge par le dit
M^r Mackenzie ainsi qu'il promet & s'oblige de continuer

De l'avis que ont été d' accord et présent au present au
Comte d'Effingham le deuxi^e de ce mois, le 24 Octobre mil huit cent quarante quatre, l'
y aste d'abord enigiste en autres docu le Registre et l'Almane c^e; Page 546, y sans le
Yannier 2169.

Alex. J. Morris
D. L. Ross
J. P. L. G. C. Anderson

Le payement annuel des cens & rentes & autres droits Seigneuriaux envers le domaine de la Seigneurie de Terre-Bonne duquel le dit emplacement relève à compter du 1^{er} Novembre de l'an mil huit cent sept à l'avenir.

Reconnoissant le dit M^r Mackenzie être content et satisfait des tous les ouvrages que lui dit M^r Fraser s'est obligé de lui faire faire par le marché sus cité, pourquoi il lui en donne toute décharge valable et convenant qu'il en soit et demeure quitte lui ses biens et ayans causes à l'avenir.

Comme aussi le dit M^r Fraser reconnoit avoir ci-devant reçu du dit M^r Mackenzie les deux cents livres du cours actuels de cette province pour premier payement du prix desdits ouvrages, tel que mentionné au dit marché dont quitte d'autant.

Et quant aux trois cent vingt cinq livres même cours, restante pour parfaire ce total prix desdits ouvrages, a été convenu qu'elle sera par le dit M^r Mackenzie payée suivant les termes de payement d'icelle mentionnée au susdit marché, avec l'intérêt légal payable annuellement à compter de ce jour, tems auquel s'est fait la livraison desdits ouvrages, apêine de —

Paravant d^e — Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont dû leur démission en leur demeure sus-désignée, au quel lieu d^e promettant d^e obliguant, de renonçant, d^e fait et passé à Terre-Bonne en la maison du d^r M^r Fraser, l'an mil huit cent neuf le deuxième jour du mois de Décembre. Lesdites parties ont signé avec nous, lecture faite. Comme appert en la minute demeurée en notre étude, ainsi signé. Roderrick Mackenzie. Simon Fraser. P. B. Constantin N. P. avec parapho. & un mot rayé aussi. (Signature)

J. H. Léquin

N. P.

Terrebonne le 6 Dec. 1809. les deux d^e parties ayant signé
venues, sous conditions et conditions en Terrebonne l'Agreement
sujet aux clauses, charges et conditions portées au Contrat
de l'anglais pour servir ce que des droit.

M^r Henrion, Athanase H.

Par acte de ce jour reçu par devant le notaire Lépine &
porté en marge de la minute d'un certain accord effectué en
tre les parties dénommées au présent acte le 1^{er} de Mai
1808. reçu par devant M^r. Jas. Légeon notaire, le présent
acte se trouve finalement quittancé de la part de Simon
Fraser Esq^r Terre bonne le 16^e fevrier 1811.

J. H. Léquin
N.Y.

13.6
18
13
100

O
Le 2^{me} Ao^t 1809. —

Accord entre Roderick
Mackenzie Ecuyer

Et
Simon Fraser Ecuyer

1^{re} expédition

No^t 1.
Shuffings
Dad of Gal
with me

No^t 57

Maurice

Inventorie vette &
John Fraser M.P.
Newborne 3 Octobre 1809.

Dr. Fraser will cause to be built a Stone House of the Dimensions and distributions according to the plan annexed. The Mason work up to the break about $8\frac{1}{2}$ feet high from the ground upon the back front in Cailloux with a rough plaster upon it. The remainder of the walls in heavn or Cut Stone as he has agreed with Parent the Mason for. The whole to be solidly built. The inside of the House, such as plastering, Ironing, Carpenters work, etc. to be done as well and in the manner of the Seignorial house. The upper Story to be finished in like manner, save only he is not to separate the same into rooms or compartments. The ceiling of said story to be done with boards in the fashion of the shop of Messrs. McKenzie Oldham & Co. Dr Fraser will finish the whole House delivered Le clé en la main as above described with the exception that he is to do no painting work abating the sashes which are to be painted by him. The whole work to be subject to the visit of expert workmen in the different branches. For a House thus built I will pay Five Hundred pounds Halifax. Two hundred pounds # on Delivery, the remainder on three equal payments yearly with interest.

Terrebonne April 23d 1808

ROD. MACKENZIE.

Say five hundred and twenty five pounds. R.M.K.

I accept the above terms.

Simon Fraser.

Signé et paraphé NE VARIETUR, au désir du marché entre les parties dénommées au marché de l'autre part par devant le notaire soussigné et son confrère, cejord'hui septe jour de Mai de l'An mil huit cent huit.

Rod. MacKenzie
Simon Fraser
J. B. Turgeon
Nore.

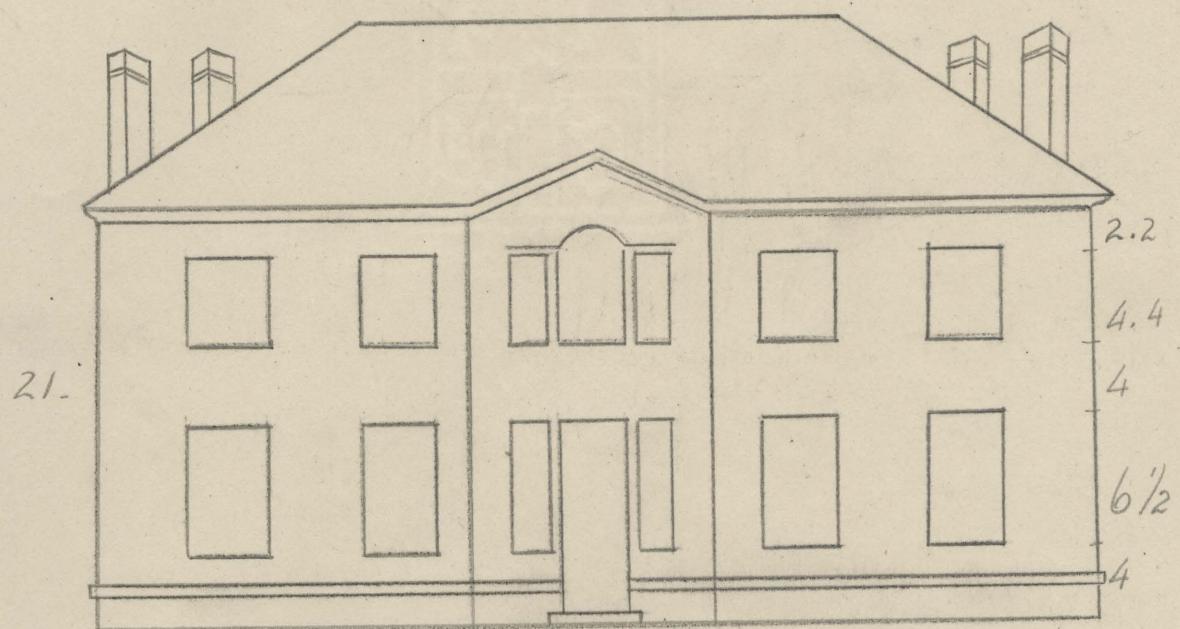
(au revers du plan)

Signé et paraphé NE VARIETUR au désir du marché passé entre Messrs. Roderick McKenzie et Simon Fraser, Ecuyers, par devant Jos. Turgeon et son confrère Notaires dans le comté d'Effingham soussigné. Ce jourd'hui sept e jour du mois de Mai de l'An mil huit cent huit.

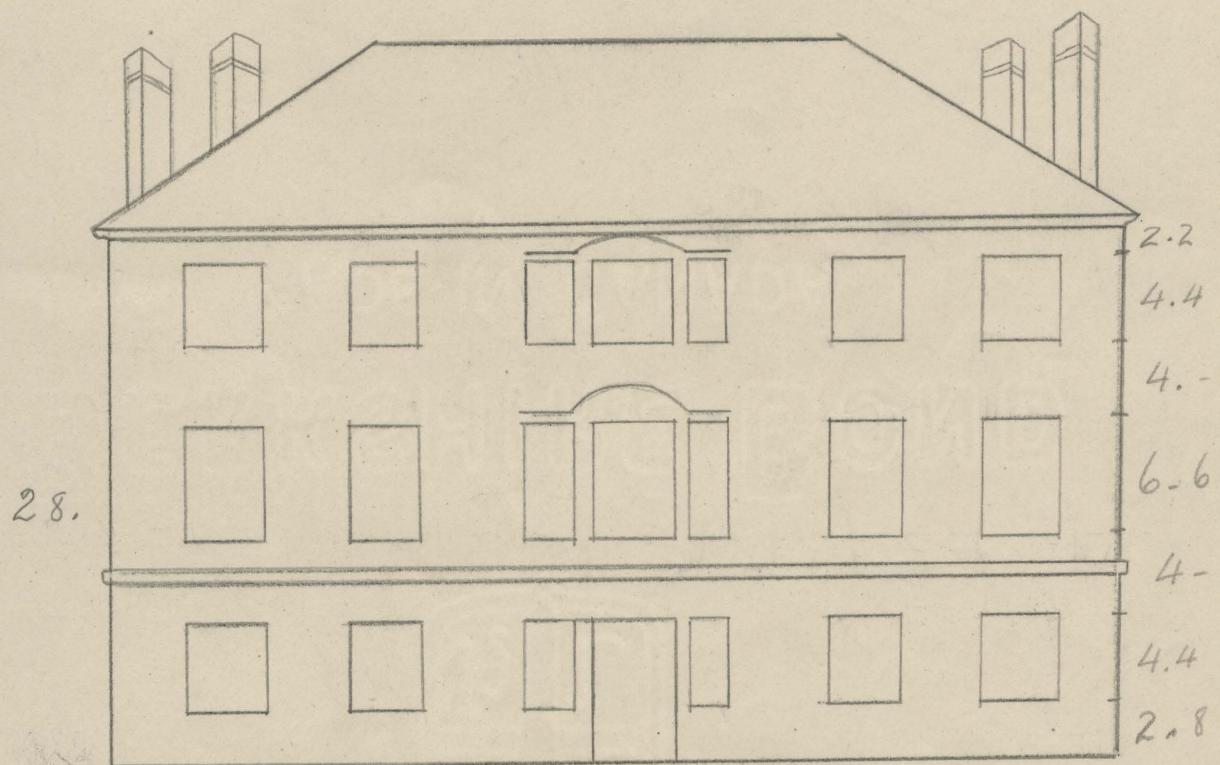
Rod. Mackenzie
Simon Fraser
J. B. Turgeon
Nore

No 1 Agreement between Dr Fraser and Rod. Mackenzie Esqr. for building a House at Terrebonne 23d April 1808 £525

Inventorié et cotté H John Fraser N.P. Terrebonne 3 October 1844



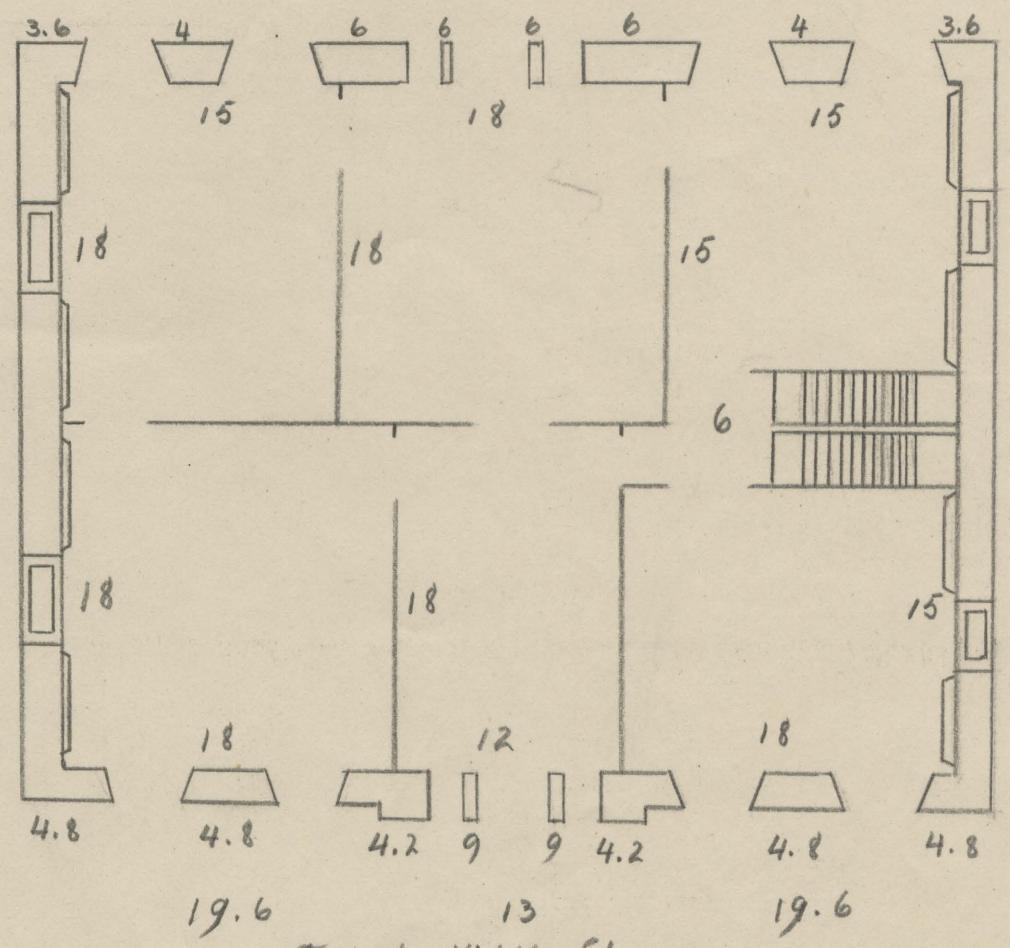
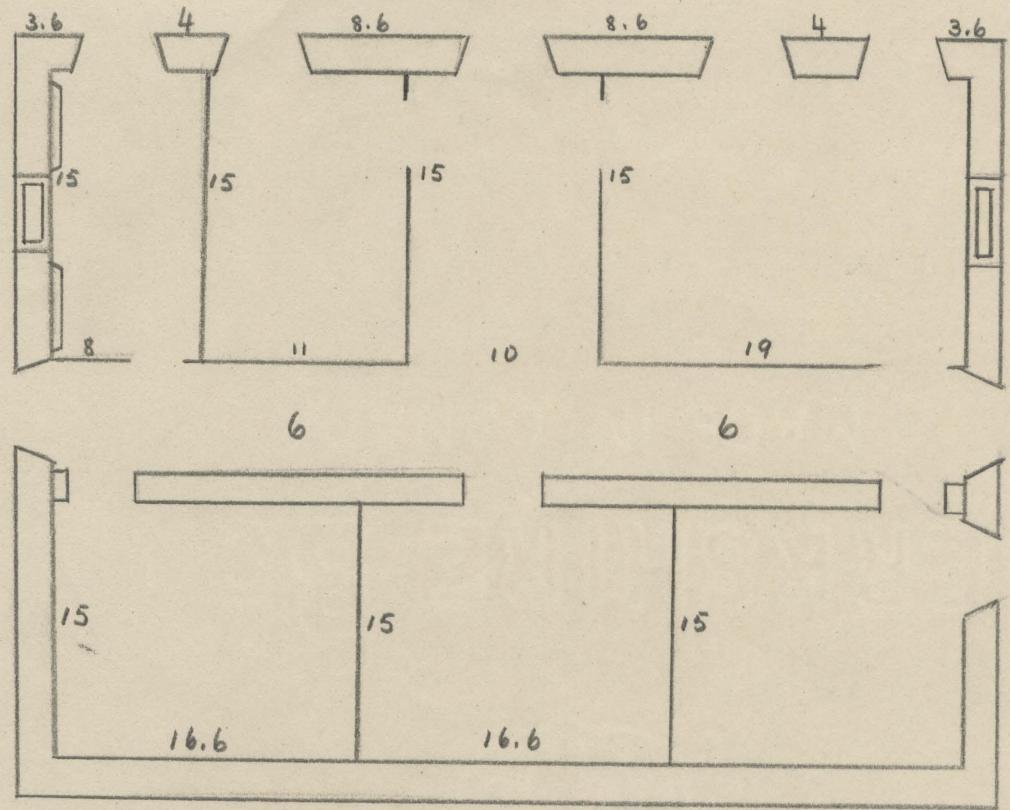
Front Sht.



Backd.-

5 10 20 30 40 Feet

Scale



Dr. Fraser will cause to be built a Stone House of the Dimensions and distributions according to the plan annexed. The Mason work up to the break about $8\frac{1}{2}$ feet high from the ground upon the back front in Cailloux with a rough plaster upon it. The remainder of the walls in hewn or Cut Stone as he has agreed with Parent the Mason for. The whole to be solidly built. The inside of the House, such as plastering, Ironing, Carpenters work, etc. to be done as well and in the manner of the Seignorial house. The upper Story to be finished in like manner, save only he is not to separate the same into rooms or compartments. The ceiling of said story to be done with boards in the fashion of the shop of Messrs. McKenzie Oldham & Co. Dr Fraser will finish the whole House delivered Le clé en la main as above described with the exception that he is to do no painting work abating the sashes which are to be painted by him. The whole work to be subject to the visit of expert workmen in the different branches. For a House thus built I will pay Five Hundred pounds Halifax. Two hundred pounds # on Delivery, the remainder on three equal payments yearly with interest.

Terrebonne April 23d 1808

ROD. MACKENZIE.

Say five hundred and twenty five pounds. R.M.K.

I accept the above terms.

Simon Fraser.

Signé et paraphé NE VARIETUR, au désir du marché entre les parties dénommées au marché de l'autre part par devant le notaire soussigné et son confrère, cejord'hui septe jour de Mai de l'An mil huit cent huit.

Rod. Mackenzie
Simon Fraser
J. B. Turgeon
More.

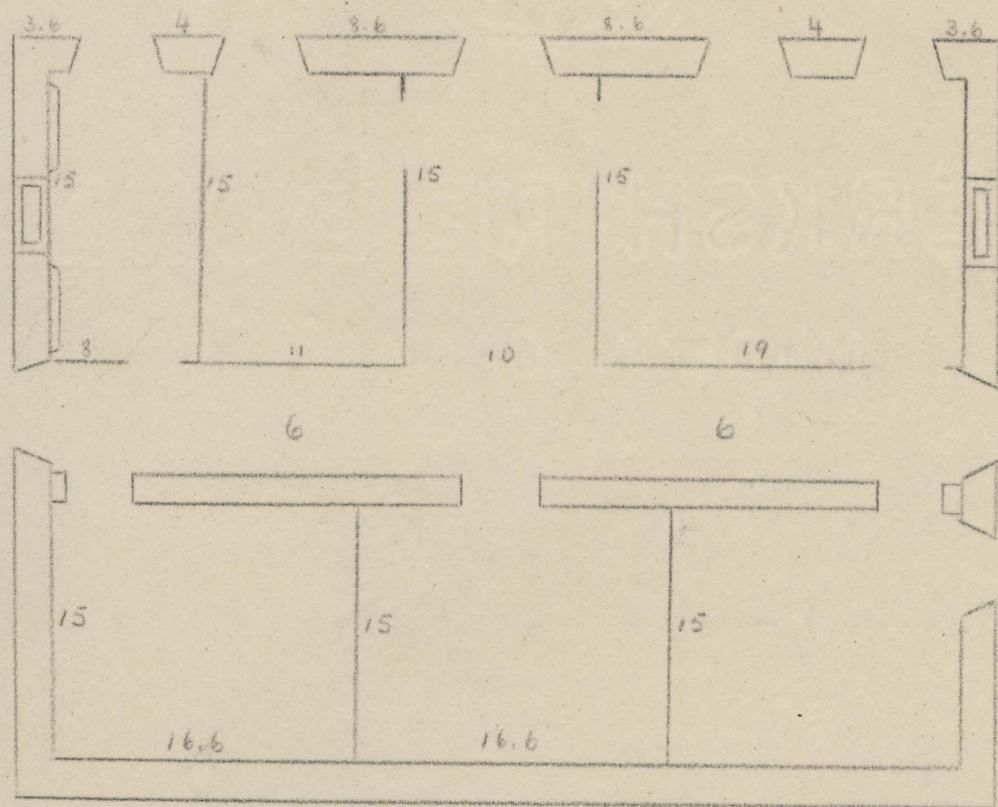
(au revers du plan)

Signé et paraphé NE VARIETUR au désir du marché passé entre Messrs. Roderick McKenzie et Simon Fraser, Ecuyers, par devant Jos. Turgeon et son confrère Notaires dans le comté d'Effingham soussigné. Ce jourd'hui sept e jour du mois de Mai de l'An mil huit cent huit.

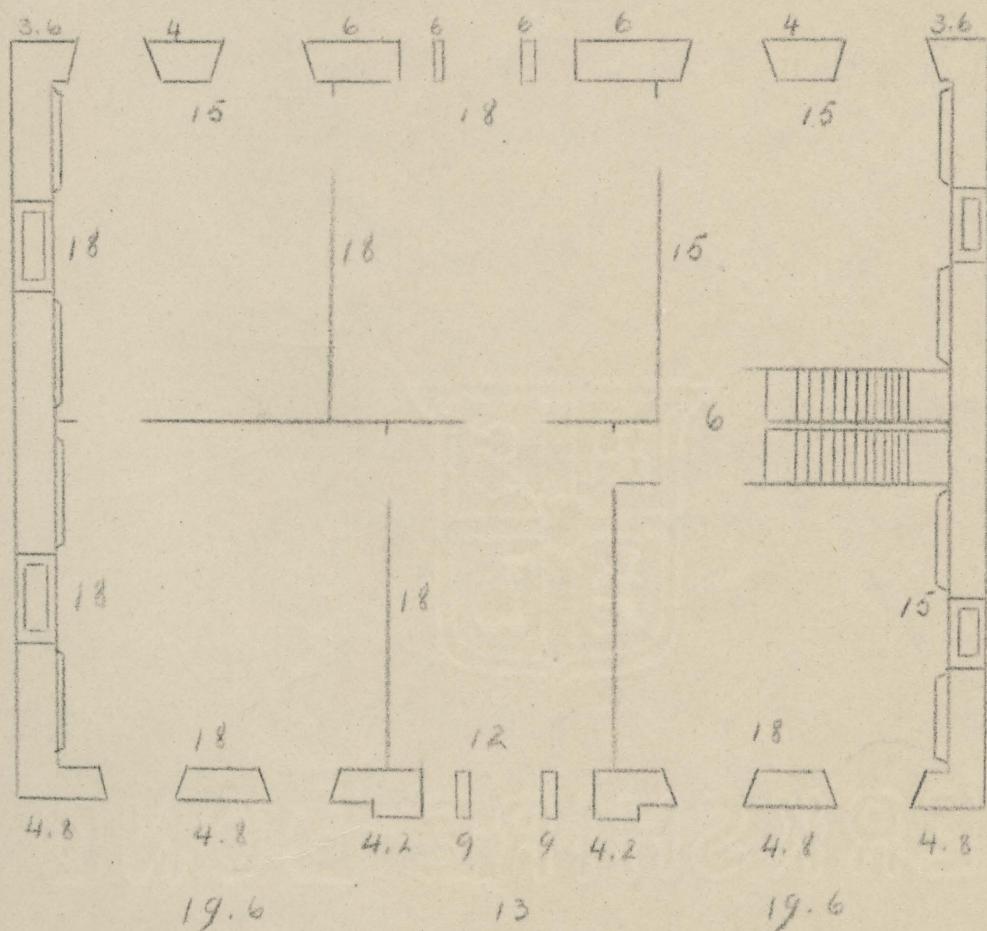
Rod. Mackenzie
Simon Fraser
J. B. Turgeon
More

No 1 Agrrement between Dr Fraser and Rod. Mackenzie Esqr. for building a House at Terrebonne 23d April 1808 £525

Inventorié et Cotté H. John Fraser N. P. Terrebonne 3 October 1844



Front Lower Story.



Front Middle Story.